



Formulaire pour les déplacements

! IMPORTANT

Frais supplémentaires - L'AFEN ne couvre ni les frais supplémentaires pour les bagages, le fret, les changements de vol et le surclassement ni les frais de repas et de taxi.

Les frais de déplacement dans le cadre de l'AFEN ne peuvent être remboursés que du lundi 8 h 30 au vendredi midi (HC). Les formulaires reçus après midi le vendredi ne seront pas traités avant le jour ouvrable suivant.

Nom de l'étudiant	
Localité	Emplacement de l'école
Numéro de téléphone	Adresse courriel
Date du déplacement	
Noms des personnes à charge :	
Nom(s) de toute personne ne voyageant PAS à la même date que l'étudiant	Date du déplacement

En cochant cette case, vous apposez votre signature et confirmez la date du déplacement et les personnes qui y ont pris part.

IMPORTANT:

Le Programme d'aide financière aux études du Nunavut (PAFÉN) vous offre un aller-retour de votre localité d'origine à l'emplacement où se trouve votre école. Le PAFÉN couvre les couts de déplacement seulement pour les emplacements énumérés dans votre lettre d'approbation. L'allocation de voyage est offerte pendant une période déterminée; l'aller doit se faire au cours des deux semaines du début de la période et le retour, dans les deux semaines avant la fin de cette période, sans quoi vous perdrez l'allocation. Toutefois, la personne gestionnaire du PAFÉN peut vous donner une approbation pour voyager plus tôt ou plus tard. L'allocation ne peut être reportée à une autre année d'études. Toute allocation non utilisée sera perdue.